



Qu'est-ce que la réforme SERAFIN-PH ?

**La réforme SERAFIN-PH concerne
les établissements et les services
pour les personnes handicapées
en France.**

**L'argent va être donné différemment
aux établissements et aux services.**

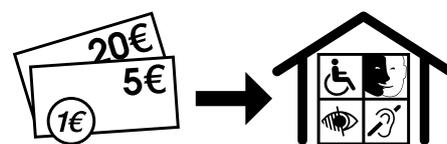


Ce document est écrit en Facile À Lire et à Comprendre.
Le facile à lire et à comprendre est une méthode
qui rend les informations accessibles à tous.

Ce document a été réalisé avec Elisabeth Bachelot,
Donatienne Cyr-Lorrain, Salomé Herszberg,
Louis Jurine, William May, Béatrice Picard
et Béatrice Santarelli.

Avec la réforme SERAFIN-PH l'argent va être donné différemment aux établissements et aux services

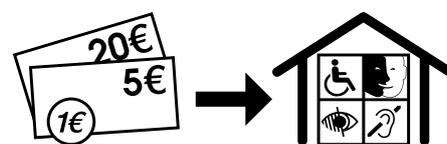
Les établissements et les services
reçoivent de l'argent pour accompagner
les personnes handicapées.



Il va y avoir une réforme.
Cette réforme s'appelle SERAFIN-PH.



Après la réforme
l'argent va être donné différemment
aux établissements et aux services en France.



Ça va changer.

La réforme concerne les établissements et
les services pour les enfants et les adultes.



La réforme concerne par exemple :

■ les ESAT

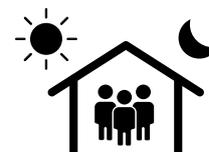
Un ESAT est un Établissement et Service d'Aide par le Travail.



■ les foyers d'hébergement

■ les SAVS

Un SAVS est un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.



■ les IME

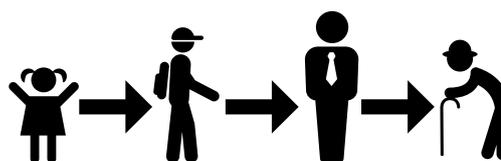
Un IME est un Institut Médico-Éducatif.



Cette réforme va permettre de mieux accompagner les personnes handicapées.

Cette réforme va permettre de rendre les parcours de vie des personnes handicapées plus faciles et plus personnalisés.

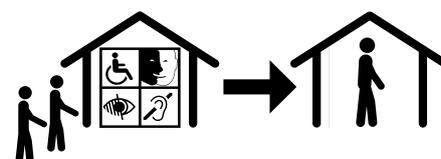
Le parcours de vie c'est comment on passe d'une étape à l'autre de sa vie.



Par exemple passer du travail à la retraite.



Par exemple permettre aux personnes handicapées de changer d'établissement plus facilement.

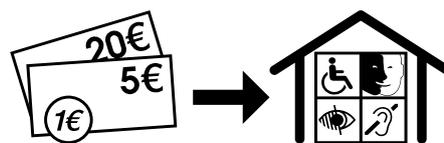


Par exemple permettre aux personnes de s'absenter de leur établissement plus facilement.



Comment donne-t-on de l'argent aux établissements et aux services ?

L'assurance maladie et le conseil départemental donnent de l'argent aux établissements et aux services.



L'argent donné permet de faire fonctionner l'établissement ou le service.

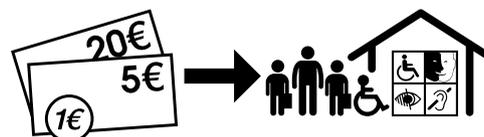


L'argent permet de :

- payer le personnel
- faire les repas des résidents
- payer le matériel médical
Par exemple un lit médicalisé ou un fauteuil roulant.
- payer l'eau, l'électricité et le chauffage
- organiser des activités avec les personnes.



Grâce à cet argent les établissements et les services accompagnent les personnes handicapées.



Il y a des problèmes dans la façon de faire les budgets des établissements et des services.

Tous les ans
on donne le même budget
à l'établissement ou au service.

Un budget c'est une somme d'argent.

Par exemple
un établissement va avoir à peu près le même budget
que l'année d'avant.

Pourtant l'établissement accompagne des personnes
avec un handicap plus important

Cet établissement aurait besoin d'avoir plus d'argent
pour embaucher plus de personnel.

Mais son budget n'augmente pas.

Ce n'est pas juste.



Comment mieux donner l'argent aux établissements et aux services ?

Avec la réforme SERAFIN-PH l'argent va être donné différemment aux établissements et aux services

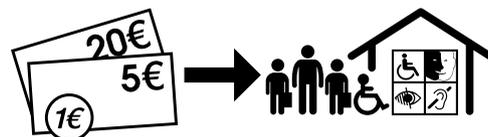
L'argent va être donné selon l'établissement ou le service.

L'argent va aussi être donné selon les besoins des personnes accompagnées par l'établissement ou le service.

Les établissements et les services répondent aux besoins des personnes en proposant des accompagnements personnalisés.

Un accompagnement ça peut être quand :

- un professionnel aide une personne handicapée à se servir de son argent
- un professionnel aide une personne handicapée à s'habiller ou à se laver
- un professionnel aide une personne handicapée à faire ses courses.



Tout le monde doit être d'accord sur la définition des besoins des personnes handicapées.

Tout le monde doit être aussi d'accord sur la définition des accompagnements.

Une définition est une explication.

L'équipe qui s'occupe de la réforme SERAFIN-PH a fait un dictionnaire

Dans ce dictionnaire il y a la définition et la liste de tous les besoins des personnes handicapées.

Il y a aussi la définition et la liste de tous les accompagnements faits par les établissements et services pour les personnes handicapées.

Par exemple on donne la définition d'un accompagnement pour le logement.



Grâce à ce dictionnaire
tout le monde
parle de la même chose.



Certains établissements et services utilisent ce dictionnaire
pour faire les projets d'accompagnement
des personnes handicapées.



Un projet d'accompagnement explique
les besoins et les souhaits de la personne.



Le projet d'accompagnement dépend de la personne.

Le projet d'accompagnement est réalisé
avec un professionnel.



Ce dictionnaire est aussi utilisé
pour faire des études
pour la réforme SERAFIN-PH.



Ce dictionnaire existe
en Facile À Lire et à Comprendre.



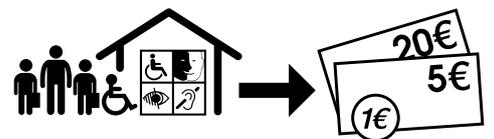
Il y a une étude en cours dans les établissements et les services pour les personnes handicapées

C'est une étude sur les dépenses
des établissements et des services
pour les personnes handicapées.

Dans cette étude, on regarde combien l'établissement
ou le service dépense pour chaque personne
pour chaque accompagnement fait.

Par exemple un foyer d'accueil médicalisé dit
combien il dépense
pour faire intervenir un kiné pour un résident.

Les résultats de l'étude vont nous aider
à faire la réforme SERAFIN-PH.



SERAFIN
PH

Services et Établissements :
Réforme pour une Adéquation
des FINancements aux parcours
des Personnes Handicapées

Des experts réfléchissent à la réforme

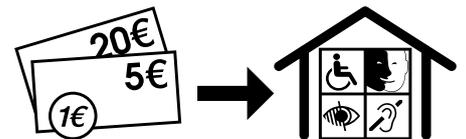
Ces experts connaissent bien les établissements et les services pour les personnes handicapées.

Ces experts réfléchissent à :

Comment mieux donner l'argent aux établissements et services pour personnes handicapées.

Ces experts ont étudié plusieurs possibilités.

L'équipe SERAFIN-PH et les experts doivent continuer à travailler sur certaines possibilités.



Les personnes handicapées donnent leur avis sur la réforme.

Il est important d'avoir l'avis des personnes handicapées sur la réforme SERAFIN-PH.



L'équipe qui s'occupe de la réforme la présente aux personnes handicapées.



L'équipe demande aux personnes rencontrées :

- leurs avis
- leurs souhaits
- leurs besoins.



Pour présenter la réforme SERAFIN-PH il y a des documents en Facile À Lire et à Comprendre.





**Pour contacter l'équipe de la réforme SERAFIN-PH
vous pouvez envoyer un mail à l'adresse :**

serafin-ph@cnsa.fr



Des informations en facile à lire et à comprendre
sont disponibles sur les sites internet de la CNSA :

<https://www.cnsa.fr/des-articles-en-facile-a-lire-et-a-comprendre>

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/facile-a-lire-et-a-comprendre>